

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de MASLACQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur TROUILHET Georges, Maire.

Georges TROUILHET avant d'ouvrir la séance complimente Stéphan BONNAFOUX pour le marché gourmand à l'organisation duquel il a participé, Jacqueline MINJOU pour la réunion qu'elle a organisée au nom du CCAS avec la gendarmerie sur la sécurité des seniors et Robert LANGLA pour avoir réussi à faire venir France Inter enregistrer le jeu des 1000 € dans le village. Il se félicite de la dynamique que ces événements apportent au village.

La séance est ouverte à 20 heures 10

PRÉSENTS :

BONNAFOUX Stéphan
DE LAPPARENT Alain
LAFFARGUE Thérèse
MALHERBE Dominique
NAULÉ Jean

COUTURIER Christian
GRIGT Michel
LANGLA Robert
MINJOU Jacqueline
TROUILHET Georges

ABSENTS :

CUESTA Pierre Guy
DELACOCHEY Éric
ESCOS Julien
LARCHER Christelle
LASSERE Nicole

PROCURATIONS

Néant
Néant
BONNAFOUX Stephan
Néant
Néant

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Alain de LAPPARENT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier procès-verbal
- Questions orales des conseillers
- Imputation sur l'article 6232 : frais d'hébergement.
- Complexe Ménat :
 - Plan de financement
 - Demande de subvention fonds de concours CCLO
 - Demande de subvention DETR (Préfecture)
 - Demande de subvention Conseil Départemental (Appel à Projet)

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du 30/06/2017

Lecture du compte rendu de la séance du 30 juin 2017 est donnée à l'Assemblée.

VOTE : IL EST APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ

Questions orales des Conseillers :

Jean NAULE, Robert LANGLA souhaitent intervenir, elles seront traitées en fin de séance.

Droit de préemption :

L'assemblée est informée que le droit de préemption n'a pas été exercé sur les ventes :

- BEGUE MALTESE MADRAY / COURAULT ET CAMOUGRAND

- MARQUES LESOT / SENECHAL
- DUFOURCQ-BIDAU / LAPLACE
- THESEE / LAGOUARDE

2017/09/01 DÉPENSES IMPUTABLE SUR L'ARTICLE 6232 : FRAIS D'HÉBERGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 14 avril 2017, celui-ci a voté les dépenses imputables sur l'article 6232.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à la liste des dépenses imputables l'article 6232 :

- Frais d'hébergement liés à l'activité des services ou des intervenants extérieurs dont l'activité est elle aussi liée au fonctionnement de la commune.

Ceci afin de pouvoir y affecter le logement des deux animateurs de France Inter lors de l'enregistrement du Jeu des 1000 €.

- **Invité à se prononcer le Conseil Municipal émet un avis favorable**

VOTE : UNANIMITÉ

2017/09/02 COMPLEXE MÉNAT : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur l'avancée du projet mise en accessibilité des divers bâtiments.

Lors de sa réunion du 19 février 2015, le Conseil Municipal avait confié à l'APAVE le soin de réaliser un diagnostic des bâtiments communaux concernant les nouvelles normes d'accessibilité.

La Commune s'est par la suite attachée les services d'un architecte, Madame Tardieu, afin de déposer auprès de la Préfecture un programme de réalisation des mises aux normes nécessaires à l'accessibilité en faveur des handicapés, via l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap), qui a été accordé par la Préfecture le 02 mars 2017, après avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité lors de sa réunion du 21 février 2017. Cet agenda prévoit une mise en accessibilité des bâtiments communaux dans une fourchette de 3 ans, entre 2017 et 2019 et pour un montant global de 408 000 €.

Un marché public de maîtrise d'œuvre a été passé avec Madame TARDIEU le 16 février 2017 pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux selon les diagnostics établis par l'APAVE et le dossier Ad'Ap déposé, afin de rationaliser et optimiser les coûts et les travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité du Complexe Ménat équipement communal essentiel et indispensable à la vie associative et culturelle du village, qui représente aujourd'hui la plus grosse tranche des travaux de mise en accessibilité, projet qui nécessite l'octroi de subventions pour pouvoir être mené à son terme.

Ces travaux consistent en la mise en accessibilité et la réhabilitation des locaux et de la cour du Complexe Ménat, aujourd'hui vétustes, ainsi qu'en l'aménagement du parking, de stationnements et des accès et cheminements pour les personnes à mobilité réduite, de travaux de couverture sont également prévus.

Madame Tardieu fournit aujourd'hui un estimatif et un calendrier prévisionnel des travaux permettant à la Commune d'établir un plan de financement prévisionnel des travaux afin de procéder aux demandes de subvention sur ce projet.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait être aidé par le Département via l'appel à projet « centralités », la Préfecture via la DETR, la Communauté des Communes Lacq-Orthez via le fonds de concours.

Les travaux à effectuer sur le Complexe Ménat sont estimés aujourd'hui à 427 100 € tels que chiffrés par

Madame Tardieu.

Le Plan de Financement Prévisionnel du Projet serait alors défini comme suit, pour un montant estimatif et provisoire :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Travaux	363 900 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	128 130 €	30%
Honoraires architecte	35 000 €	Département au titre de l'appel à projets centralités	128 130 €	30%
Géomètre, bureau de contrôle, coordonatur SPS	9 700 €	Fonds de concours de la Communauté de Communes	85 420 €	20%
Frais divers	7 500 €			
Imprévus 3%	11 000 €	<u>Sous-total :</u>		
		Autofinancement		80%
			85 420 €	20%
TOTAUX	427 100 €		427 100 €	100%

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'opération de réhabilitation et de mise en accessibilité du Complexe Ménat et son plan de financement et de l'autoriser à demander les subventions présentées aux différentes administrations, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **APPROUVE l'opération de réhabilitation et de mise en accessibilité du Complexe Ménat et son plan de financement, comme détaillé ci-dessus,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches en vue d'obtenir les diverses subventions qui peuvent être octroyées à la Commune pour la réalisation de ce projet.**

VOTE : ABSTENTION : BONNAFOUX Stéphan – ESCOS Julien

POUR : Le reste de l'Assemblée

2017/09/03 COMPLEXE MÉNAT : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS (CCLO)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
- Vu la délibération de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez en date du 22 mai 2014 portant sur le règlement d'attribution du Fonds de Concours destiné à ses communes membres,
- Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et notamment les dispositions incluant la Commune de Maslacq comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Maslacq souhaite procéder à la mise en accessibilité et à la réhabilitation du complexe Ménat il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du Financement assurée,

hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander un Fonds de Concours à la Communauté de Communes Lacq-Orthez à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 85 420€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE DEMANDER un fonds de concours à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez en vue de participer au financement de la réhabilitation et de la mise en accessibilité du Complexe Ménat à hauteur de 20% soit 85 420€,

- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

VOTE : ABSTENTION : BONNAFOUX Stéphan – ESCOS Julien

POUR : Le reste de l'Assemblée

2017/09/04 COMPLEXE MÉNAT : DEMANDE DE SUVENTION DETR (PRÉFECTURE)

L'obligation de mise en conformité des bâtiments et espaces publics avec les normes d'accès au public handicapé a été formalisée par le dépôt d'un Ad'Ap par lequel la Commune de Maslacq s'est engagée à effectuer les travaux nécessaires sous 3 ans (échéance en 2019).

Le Complexe Ménat, lieux d'accueil d'une population communale, extra communale, et vivier de la vie associative de la Commune, nécessite d'importants travaux de mises en accessibilité et de réhabilitation.

Travaux consistant en la mise en accessibilité et la réhabilitation des locaux et de la cour du Complexe Ménat, aujourd'hui vétustes, ainsi qu'en l'aménagement du parking, de stationnements et des accès et cheminements pour les personnes à mobilité réduite, de travaux de couverture sont également prévus.

Madame Tardieu, architecte en charge de l'accessibilité des bâtiments communaux fournit aujourd'hui un estimatif des travaux nécessaires chiffrés à 427 100 €.

Vous avez, lors de précédentes réunions, approuvé le projet imposé par l'agenda d'accessibilité programmée. La mise aux normes d'accessibilité et la réhabilitation du complexe Ménat peut bénéficier de subventions de la part de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette demande de subvention et de valider le projet.

Après avoir consulté le dossier, entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'estimatif des travaux du complexe Ménat tel que fourni par Madame Tardieu**
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la D.E.T.R. le financement de cet équipement communal à hauteur de 30% soit 128 130€ conformément au plan de financement prévisionnel voté.**
- PRÉCISE que le solde du financement de cette opération sera couvert par les fonds propres de la Commune ou par emprunt.**
- CONFIRME qu'il inscrira au budget 2018 les crédits nécessaires à ces investissements, dans la mesure où les subventions seront octroyées.**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'avèrent nécessaires.**

VOTE : ABSTENTION : BONNAFOUX Stéphan – ESCOS Julien

POUR : Le reste de l'Assemblée

2017/09/05 COMPLEXE MÉNAT : DEMANDE DE SUVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL (APPEL A PROJETS CENTRALITES)

L'obligation de mise en conformité des bâtiments et espaces publics avec les normes d'accès au public handicapé a été formalisée par le dépôt d'un Ad'Ap par lequel la Commune de Maslacq s'est engagée à effectuer les travaux nécessaires sous 3 ans (échéance en 2019).

Le Complexe Ménat, lieux d'accueil d'une population communale, extra communale, et vivier de la vie associative de la Commune, nécessite d'importants travaux de mises en accessibilité et de réhabilitation.

Travaux consistant en la mise en accessibilité et la réhabilitation des locaux et de la cour du Complexe Ménat, aujourd'hui vétustes, ainsi qu'en l'aménagement du parking, de stationnements et des accès et cheminements pour les personnes à mobilité réduite, de travaux de couverture sont également prévus.

Madame Tardieu, architecte en charge de l'accessibilité des bâtiments communaux fournit aujourd'hui un estimatif des travaux nécessaires chiffrés à 427 100€.

Vous avez, lors de précédentes réunions, approuvé le projet imposé par l'agenda d'accessibilité programmée. La mise aux normes d'accessibilité et la réhabilitation du complexe Ménat peut bénéficier de subventions de la part du Département via l'appel à projets « Centralités ».

La date butoir de remise des dossiers de candidature pour cet appel à projets est le 30 septembre 2017.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette demande de subvention et de valider le projet.

Après avoir consulté le dossier, entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'estimatif des travaux du complexe Ménat tel que fourni par Madame Tardieu
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets centralités le financement de cet équipement communal à hauteur de 30% soit 128 130€ conformément au plan de financement prévisionnel voté.
- **PRÉCISE** que le solde du financement de cette opération sera couvert par les fonds propres de la Commune ou par emprunt.
- **CONFIRME** qu'il inscrira au budget 2018 les crédits nécessaires à ces investissements, dans la mesure où les subventions seront octroyées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'avèrent nécessaires.

VOTE : ABSTENTION : BONNAFOUX Stéphan – ESCOS Julien
POUR : Le reste de l'Assemblée

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS :

Jean NAULÉ : Réunion voirie

Jean a reçu les estimations pour les remises en état souhaitées (cailloux et tri couches).

Il s'avère que si l'on choisit la solution tri couches, le prix des cailloux vient s'ajouter alors que le volume de cailloux doit dans ce cas être inférieur.

Il souhaite une réunion voirie pour procéder à une estimation plus précise pour orienter les choix du Conseil.

Le lundi 9 octobre à 18h30 est retenu.

Robert LANGLA :

Jeu des mille Euros

Robert explique que la démarche auprès de France Inter entamée il y a deux ans vient d'aboutir. Qu'il s'agit d'une chance pour la commune d'avoir sur son territoire un événement culturel qui fait parler du village au niveau national. Culturel mais aussi très populaire car c'est suivi tous les jours par environ 1,5 million de personnes.

C'est gratuit et ouvert à tous publics et organisé par des professionnels (France-Inter).

L'enregistrement des émissions aura lieu le 5 octobre à 18 heures 30 en salle socioculturelle.

Il demande aux conseillers de relayer l'information autour d'eux et de venir nombreux avec leurs amis assister à l'enregistrement et à ceux qui en ont la disponibilité de participer à la mise en place des chaises dans la salle à 12h45

Téléthon

Le programme a été envoyé à l'animatrice sur le secteur de Lagor :

- Gratiféria
- Deux chevaux du Béarn (exposition et ballade sur Maslacq)
- Promenade sur le chemin de St Jacques, commentée (l'histoire du village est riche).
- Forum de l'hypnose l'après-midi à partir de 13h
- Grillade et buvette

INFORMATIONS

Location salle socioculturelle

Les travaux d'amélioration de la salle ne se faisant pas pour l'année à venir, il est donc possible de prendre des réservations.

Voirie

Vu en question orale des conseillers.

Secrétariat

La situation devient très difficile pour Nadine et Camille.

Jean-Luc est en « longue maladie » et il va demander un congé de longue durée (durée maximum 5 ans) du fait que sa maladie ouvre des droits à ce congé, ce qui pourrait par la suite l'amener à la retraite pour invalidité. Cette formule comporte un risque pour la commune car ce congé est réexaminé par période et la commune ne peut se permettre d'avoir 3 postes au secrétariat s'il était amené à reprendre son poste.

Un rendez-vous est pris au centre de gestion pour chercher une éventuelle solution.

La séance est levée à 22 heures

Affiché le 03 octobre 2017

Le Maire

